DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize novembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 novembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
18 - Tarifs Centre Social Ouest (CSO)

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT.

REPRÉSENTÉS : Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Fanny RIPPE (pouvoir à Laurent HARMEL) Laure MANDUCHER (pouvoir à Anne MOREL), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD).

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Assad AKHLAFA est nommé secrétaire de séance.

Mme Evelyne VOLAN, rapporteur, informe le Conseil municipal que, suite à la reprise en gestion directe du Centre Social Ouest par la Ville depuis le 1er janvier 2023, différents tarifs ont été adoptés à l'unanimité lors des Conseils municipaux du 9 mai et du 25 septembre dernier, notamment pour les activités et séjours Adultes / Familles, la location de la salle de l'atelier et la petite restauration à emporter.

Il convient de compléter cette grille tarifaire annexée à la présente délibération, suite à la reprise de l'activité Enfance Jeunesse au 1er janvier 2024.

Il est nécessaire de créer des tarifs pour l'accueil des 11-13 ans pour lesquels il vous est proposé d'appliquer la grille tarifaire déjà votée lors du Conseil du 9 mai pour l'accueil de loisirs 3/11 ans. Il convient également de créer des tarifs pour l'accueil jeunes 11/17 ans, ainsi que pour l'organisation de séjours des 3/17 ans.

Des tarifs sont également proposés pour effectuer des photocopies au Centre Social Ouest.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Objet :
18 - Tarifs Centre Social Ouest (CSO)

A l'unanimité,

- Fixe les tarifs municipaux selon le tableau annexé à la présente délibération,

- Précise que les tarifs votés précédemment concernant le Centre Social Ouest restent inchangés.

Fait à Oyonnax, le 13 novembre 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 14 NOV. 2023
- par sa publication le 14 NOV. 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)